

Pour le classement des archives antérieures à 1945, il existe le cadre réglementaire suivant :

- A- Textes officiels
- B- Actes administratifs
- C- Documentation administrative imprimée
- D- Délibérations, correspondances et contentieux
- E- Etat-civil
- F- Population. Commerce. Industrie. Agriculture
- G- Contributions et rapports avec les administrations financières
- H- Affaires militaires
- I- Police
- K- Elections et personnel municipal
- L- Finances de la commune
- M- Edifices communaux
- N- Biens communaux
- O- Travaux publics. Voirie. Moyens de transport
- P- Cultes
- Q- Assistance et prévoyance
- R- Enseignement, culture, sports et tourisme
- S- Archives reçues en don